

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 22.12.2014

Révision: 22.12.2014

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

· **Identification de la substance ou de la préparation**

· **Nom du produit:** Vitre claire Rallopak

· **Utilisation de la substance / de la préparation:** Détergent pour fenêtres

· **Producteur / Fournisseur:**

RALLOPACK AG

Diebold Schilling-Str. 23A

2544 Bettlach

Tel. 032 645 24 74

Fax 032 645 12 36

info@rallopak.ch

· **Service chargé des renseignements :** Informations, Tel. 032 645 24 74

· **Renseignements en cas d'urgence :**

Centre Suisse d'Information Toxicologique, Zürich

Tel. 044 251 51 51

www.toxi.ch





2 Composition/informations sur les composants

· **Caractérisation chimique**

· **Description:**

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux.

· **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0	2-Propanol	 Xi,  F; R 11-36-67	5 - 15%
CAS: 1336-21-6 EINECS: 215-647-6 Numéro index: 007-001-01-2	Ammoniac, solution aqueuse	 C,  N; R 34-50	< 1%

· **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3 Identification des dangers

· **Principaux dangers:** néant

· **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**

Dans l'espace gazeux des récipients fermés, peuvent s'accumuler les vapeurs des solvants inflammables, particulièrement sous l'action de la chaleur. C'est pourquoi, tenir éloigné de toute flamme ou source d'étincelles.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler, dans une concentration élevée, sur le sol, dans les fosses, canaux et caves.

R 10 Inflammable.

· **Système de classification :**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive commune de classification pour les préparations de la CE" dans la dernière version valable.

4 Premiers secours

· **Indications générales:** Eloigner les vêtements contaminés par le produit.

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:**

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Laver avec beaucoup de l'eau et du savon.

· **Après contact avec les yeux:**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

(suite page 2)

CHF

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 22.12.2014

Révision: 22.12.2014

Nom du produit: Vitre claire Rallopack

(suite de la page 1)

- **Après ingestion:**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
Ne pas faire vomir - danger d'une pneumonie chimique!
Demander immédiatement conseil à un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Risques:** Risque de pneumonie

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
Dioxyde de carbone (CO₂), poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Gaz/Vapeurs inflammables
Oxydes de soufre (SO_x)
Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:**
Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloignées les sources d'incendie.
Ne pas respirer les vapeurs.
Éviter le contact avec les yeux et la peau.
Tenir à l'écart toute personne présente et se tourner dans le sens du vent.
- **Mesures pour la protection de l'environnement :**
Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau.
- **Méthodes de nettoyage/récupération :**
Assurer une aération suffisante.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terres de diatomée, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Éviter le contact avec les yeux et la peau.
Prendre soin d'une bonne ventilation à la place de travail. - Laisser ouvert les portes et les fenêtres.
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols.
Observer valeurs sécurité (VME).
Éviter de verser ou de pulvériser dans des locaux fermés.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

(suite page 3)

CHF

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 22.12.2014

Révision: 22.12.2014

Nom du produit: Vitre claire Rallopack

(suite de la page 2)

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans le fût métallique vidangé.
Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Un produit brûlant développe des vapeurs combustibles.
Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.
Prévoir un refroidissement de secours en cas d'incendie dans les alentours.

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Stockage conformément aux prescriptions légales.

· **Indications concernant le stockage commun :** Observe regulations for storage of flammable liquids.

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.

8 Contrôle de l'expositon/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

67-63-0 2-Propanol

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1000 mg/m ³ , 400 ppm
	Valeur à long terme: 500 mg/m ³ , 200 ppm

· **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Équipement de protection individuel :**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Ne pas prendre de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Éviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.

Éviter tout contact avec les yeux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection préventive de la peau par un onguent.

· **Protection respiratoire :**

Protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Respecter des limites d'exposition.

· **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :** Filtre A

· **Protection des mains :**

Gants étanches

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.

· **Matériau des gants**

Gants en caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

Épaisseur du matériel recommandée: $\geq 0,35$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 22.12.2014

Révision: 22.12.2014

Nom du produit: Vitre claire Rallopack

(suite de la page 3)

contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Temps de pénétration: ≥ 8 heures

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux** : Lunettes de protection

· **Protection du corps** : Vêtement de protection léger

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Indications générales.**

Forme :	liquide
Couleur :	bleu clair
Odeur :	caractéristique

· **Modification d'état**

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : ≥ 82 °C

· **Point d'éclair :** 31°C

· **Température d'inflammation :** ~ 425 °C

· **Auto-inflammabilité :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· **Limites d'explosivité :**

inférieure : 2,0 Vol %

supérieure : 12,0 Vol %

· **Densité à 20°C:** 0,965 g/cm³

· **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau : entièrement miscible

· **pH à 20°C:** 9 - 10

10 Stabilité et réactivité

· **Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Évitez coups, chaleur, étincelles et chargements électrostatiques.

· **Substances à éviter :** Fortes agents d'oxydation

· **Réactions dangereuses**

Dégagement possible de mélanges vapeur - air inflammables.

Les emballages en fût métallique vides et non nettoyés peuvent contenir des gaz qui se sont dégagés du produit et qui, mélangés à l'air, constituent des mélanges explosibles

· **Produits de décomposition dangereux :**

Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)

Oxydes de soufre (SO_x)

11 Informations toxicologiques

· **Toxicité aiguë :**

· **Effet primaire d'irritation :**

· **de la peau :** Pas d'effet d'irritation.

· **des yeux :** Faible effet d'irritation

· **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.

(suite page 5)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 22.12.2014

Révision: 22.12.2014

Nom du produit: Vitre claire Rallopack

(suite de la page 4)

- **Indications toxicologiques complémentaires :**
L'inhalation de vapeurs concentrées peut entraîner des états narcotiques ainsi que des maux de têtes, vertiges, etc.

12 Informations écologiques

- **Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :**
- **Autres indications :** non déterminé
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**
- **Mobilité et potentiel de bio-accumulation :** non déterminé
- **Effets écotoxiques :**
- **Toxicité aquatique :** non déterminé
- **Indications générales :**
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1): peu polluant

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Catalogue européen des déchets**
Le code de déchets selon le catalogue européen des déchets dépend de la source ou du processus de production.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**



- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** 3 (F1) Liquides inflammables.
- **Indice Kemler:** 30
- **No UN:** 1987
- **Groupe d'emballage:** III
- **Label:** 3
- **Désignation du produit:** UN 1987 ALCOOLS INFLAMMABLES, N.S.A. (ISOPROPANOL)
- **Quantités limitées (LQ):** LQ7
- **Catégorie de transport:** 3
- **Code de restriction en tunnels:** D/E

(suite page 6)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 22.12.2014

Révision: 22.12.2014

Nom du produit: Vitre claire Rallopack

(suite de la page 5)

· Transport maritime IMDG/GGVSee (ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer):


· Classe IMDG/GGVmer:	3
· No UN:	1987
· Label:	3
· Groupe d'emballage:	III
· No EMS:	F-E,S-D
· Polluant marin:	NON
· Désignation technique exacte:	ALCOHOLS, N.O.S. (ISOPROPANOL)

· Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:


· Classe ICAO/IATA:	3
· No ID UN:	1987
· Label:	3
· Groupe d'emballage:	III
· Désignation technique exacte:	ALCOHOLS, N.O.S. (ISOPROPANOL)

· Indications complémentaires de transport:

Expédition postale interdite ou restreindue. Respectez les régulations spéciales de la poste.

15 Informations réglementaires

· Marquage selon les directives CEE :

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / les lois respectives nationales

· Phrases R :

10 Inflammable.

· Phrases S :

2 Conserver hors de portée des enfants.

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

64 En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

· Composés conformément à Règlement (CE) N° 648/2004:

agents de surface anioniques

< 5%

· Prescriptions nationales :

· **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

· Règlement en cas d'incident :

Les seuils quantitatifs selon le règlement en cas d'incident doivent être respectés.

· Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1): peu polluant

CHF

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE

Date d'impression : 22.12.2014

Révision: 22.12.2014

Nom du produit: Vitre claire Rallopak

(suite de la page 6)

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases R importantes:

Cette/ces phrase(s) R est/sont assigné(s) au(x) composant(s) et ne représente(nt) pas nécessairement la classification de la préparation.

11 Facilement inflammable.

34 Provoque des brûlures.

36 Irritant pour les yeux.

50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.